







Soixante-dix metteurs en marché sont déjà engagés dans la nouvelle filière de collecte A.D.I.VALOR qui prévoit le recyclage des emballages de produits de nutrition animale. L'AFCA-CIAL, la Coopération Agricole et le SNIA appellent les autres fabricants et distributeurs à y participer.

Une nouvelle filière pour le recyclage des emballages des produits de nutrition animale

L'AFCA-CIAL, La Coopération Agricole Nutrition Animale et le SNIA structurent, avec A.D.I.VALOR depuis septembre 2020, la mise en place d'une filière de collecte et de recyclage des emballages vides des produits de nutrition animale (EVPNA). Opérationnelle en 2023, elle permettra de répondre aux attentes des éleveurs et aux futures obligations règlementaires* des metteurs en marché quant à la gestion et la valorisation des déchets de ces produits. Cette filière collective garantira une gestion optimale et à faible coût pour les éleveurs et l'ensemble des entreprises de la Nutrition Animale.

Appel à engagement des metteurs en marché fabricants et distributeurs de produits de nutrition animale

Les metteurs en marché de produits de nutrition animale sont les responsables de l'étiquetage (au sens de la règlementation*) qu'ils soient fabricants ou distributeurs. Ils doivent au plus tard au 1^{er} janvier 2025, s'engager dans une filière à responsabilité élargie du producteur « REP ». Les syndicats de la nutrition animale les invitent à s'engager dès maintenant dans cette future filière de collecte et de recyclage, afin de la mettre en place de manière opérationnelle, en leur confirmant leur intention d'engagement.

L'organisation de la filière

Ce projet est conduit en partenariat avec A.D.I.VALOR, éco-organisme en charge de la collecte et de la valorisation des déchets d'agrofourniture.



^{*} directive 94/62/CE et transposition française (loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire)

^{*} Règlements 767/2009 et 1831/2003

Le fonctionnement de la filière :

- → Les metteurs en marché : fabricants, distributeurs ou importateurs, responsables de l'étiquetage au sens de la règlementation intègrent une éco-contribution dans le prix de vente des produits de nutrition animale pour permettre le financement des programmes de collecte et de valorisation (reversement à l'éco-organisme A.D.I.VALOR).
- → Les agriculteurs apporteront leurs déchets d'emballage sur les points de collecte qui leur seront indiqués.
- → Une fois regroupés, les opérations d'enlèvement et de valorisation des emballages seront réalisées par A.D.I.VALOR , comme c'est déjà le cas pour les autres déchets d'agrofourniture.

Le projet en quelques chiffres



+ de 200 Écocontributeurs

Metteurs en marché (fabricants et distributeurs de produits de nutrition animale)



Un gisement de

+ de 13 000 tonnes

d'emballages vides



3-4 Millions € d'éco-contributions



9 types d'emballages

(big bag, sacs (papier, plastique et multimatériaux), seaux plastiques, bidons, fûts, IBC)

Contacts

AFCA-CIAL	La Coopération Agricole Nutrition Animale	Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale
Claire LAURENT Tél: +33 (0)1 47 53 64 00 Mail: claire.laurent@afca-cial.org	Éloïse MAS Tél: +33 (0)1 44 17 57 13 Mail: emas@lacoopagri.coop	Vincent HERAL Tél: +33 (0)1 44 18 63 58 Mail: v.heral@nutritionanimale.org

Le secteur de la nutrition animale pour les animaux de production est représenté par 3 syndicats : l'AFCA-CIAL, le SNIA et la Coopération Agricole Nutrition Animale :

- ✓ L'AFCA-CIAL représente les fabricants d'aliments complémentaires et de prémélanges et les fournisseurs d'additifs pour l'alimentation animale.
- ✓ Le SNIA représente les fabricants privés d'aliments composés pour animaux.
- ✓ La Coopération Agricole Nutrition Animale représente les fabricants d'aliments composés au sein des coopératives.





